

# **CONTACT 93**

«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

### COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 27 JUIN 2014

#### Suivi des engagements du CTL du 06/05/2014 :

- . Recrutement supplémentaire pour combler les vacances d'emplois : La direction a indiqué qu'elle faisait tout pour que la situation locale soit moins difficile, ce qui était le cas pour un certain nombre de sites, et qu'elle avait transmis la demande à la Centrale.
- . Formation professionnelle: Demande des Organisations syndicales (OS) d'accorder 1 heure supplémentaire dans Agora pour les agents concernés : Demande transmise à le DGFP.

Les OS ayant demandé à la direction de fournir le taux de refus de formation pour nécessité de service dans le département, la direction a répondu qu'elle n'avait pas les moyens de collationner ou de quantifier le nombre de refus, et qu'aucune consigne n'avait été donnée en ce qui concerne les agents mutés. Or il s'avère que les refus de formation pour nécessité de service sont de plus en plus nombreux bien que la formation soit un droit, et que la direction pourrait aisément connaître ce chiffre et le transmettre aux OS, ce qu'elle se refuse à faire. Les OS ont donc voté à l'unanimité un vœu en ce sens. FO DGFIP demande que les refus pour nécessité de service soient motivés par écrit ( comme le prévoit les textes d'ailleurs...)

- . Caution demandée à chaque participant à des concours d'entrée à la DGFIP : Demande d'indication d'une alerte sur la convocation envoyée à chaque participant : Cette demande va être traitée et envoyée à la DGFIP.
- . Rappel que l'e -formation doit être effectuée sur le temps de travail : Le rappel sera fait à la rentrée aux chefs de service.
- . Refus de délivrer des attestations + retrait des affichettes : Les affichettes ont été retirées et une note circulaire, qui est au visa, sera diffusée très prochainement.
- . Les consignes concernant l'ISF inférieur à 2 570 000 € ont été adressées par la Direction des particuliers.
- **. Espace de détente de Moulin :** La direction a rappelé qu'elle n'était pas dans l'obligation d'installer un espace détente, et que ce dossier était à l'étude pour une réponse en septembre 2014.
- . Déclenchement de l'alarme : La direction va rappeler la note aux chefs de service qui indique le principe que la procédure de levée des doutes est de la responsabilité des cadres et de leurs adjoints, et non des agents B et C. FO a insisté sur le rappel de la note.
- . Notation : Avis du cadre B sur ses collègues: La direction indique que rien ne s'oppose à ce qu'un contrôleur émette un avis sur ses collègues. Par ailleurs, la DDFIP 93 soutient et renouvelle sa confiance à l'ensemble des chefs de service du département. La direction indique avoir noté les observations des OS et qu'elle rappellera les pratiques pour une application homogène dans le département.
- FO DGFIP 93 a demandé à la direction l'établissement d'un constat sur le nombre de demandes de mutations d'agents dans lesquels des dérives ont lieu ( mutations souvent locales traduisant le mal être des agents et non pas l'envie de « dépaysement » )

- . Recrutement des 10 agents hors concours à Saint Denis : La direction a indiqué que tout était conforme à la réglementation, y compris la titularisation de ces derniers.
- . Situation des cantines de St Ouen et St Denis : La direction a confirmé qu'elle était contre le paiement d'avances en matière de restauration collective (d'où la difficulté de trouver des cantines partenaires). Des contacts avaient été pris avec le responsable des cantines pour St Ouen. Pour St Denis, les agents iraient au RIE de St Denis Basilique.
- **. Limite d'encaisse à 300 euros :** La direction a rappelé que cette disposition s'applique au niveau national au 01/09/2014 et que le département est donc tenu de s'y conformer. Pour rappel, le seuil d'encaisse est jusqu'au 01/09/2014 a la libre appréciation des directions locales, la DDFIP 93 a appliqué directement le seuil de 300 €
- . Rapport d'activité 2013 : La direction a reconnu que la situation était difficile, qu'à ce jour 85 % des autorisations d'engagement étaient effectuées et que des demandes d'abondements budgétaires seraient transmises comme chaque année à la DGFIP (sans pour autant savoir si ces demandes seront satisfaites...)
- **. En ce qui concerne les écrans,** la direction a indiqué qu'il était hors de question d'attribuer des écrans de 22 pouces, en remplacement des écrans existants, tant que le déploiement des doubles écrans dans les trésoreries SPL ne serait pas achevé.

La direction a également reconnu avoir du mal à appréhender l'ergonomie du poste de travail dans le cadre de la dématérialisation totale. Elle souligne ne plus avoir les moyens d'utiliser des cartouches couleurs mais qu'elle va étudier le sujet au cas par cas, en ce qui concerne les analyses financières et qu'elle va étudier la possibilité de doter chaque inspecteur du PCE d'un ordinateur portable.

- **. En ce qui concerne les Centres de service partagé** et le transfert des attributions des services RH (gestion de la paye et gestion administrative), la direction ne s'inquiète pas du nombre de départ en mutations au 01/09/2014 (8) et signale que la mise en place de ces centres est prévue en 2015 ou 2016.
- **.** En ce qui concerne le référentiel Marianne, la direction a rappelé que les agents pouvaient utiliser des pseudos s'ils le souhaitaient à la place de leurs nom et prénom, que le but était d'aller vers l'usager et qu'aucun ressenti négatif ne lui était parvenu à ce jour.
- . Présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS): La direction a indiqué qu'il s'agissait du baromètre de la qualité de vie au travail. Toutefois, il est à remarquer l'explosion du nombre de jours d'arrêt maladie de courte durée, du nombre de jours déposés sur les comptes épargne temps (CET), du nombre d'écrêtements et du taux de demandes de mutations qui sont révélateurs de la dégradation très forte des conditions de travail, de la surcharge de travail, de la pression et du malaise général, mais aussi du grand professionnalisme des agents qui n'hésitent pas à rester au travail malgré que ces heures supplémentaires soient écrêtées et jamais ré attribuées, ou même compensées par la direction. Encore une raison supplémentaire de fuir au plus vite le département. La direction fera t'elle un jour l'effort de faire en sorte que ses agents restent dans le département ou alors continuera t elle à les inciter à fuir comme c'est le cas actuellement?

Les OS ayant mis en avant le fait que **les refus de congés sans motivation juste avant le départ en congés se multipliant** alors qu'un accord avait été donné plusieurs mois auparavant, et qu'il était scandaleux que la situation des effectifs soit reportée sur les collègues, que les agents ne sont pas responsables de la situation des effectifs dans le département, la direction a répondu qu'elle allait étudier rapidement ces problèmes. Les OS ont demandé que ces refus soient notifiés à l'agent par écrit.

- . **Présentation du baromètre social de la direction :** La direction a indiqué que ce nouvel outil était à l'étude et qu'elle le présenterait à la rentrée (un gadget de plus !)
- . Réorganisation des services financiers de la direction : Le back office est transféré à Versailles, la DDFIP étant rattachée à la DDFIP de Versailles, et le front office (chargé de clientèle terme utilisé et revendiqué par la direction locale) reste dans le 93, les 4 agents transférés auront des formations sur l'encaissement des fonds de notaires et chorus.

- . **Présentation des élections professionnelles :** La direction a indiqué être prête et évitera les problèmes qui ont eu lieu lors des dernières élections et qui ont retardé grandement le dépouillement.
- . Bilan de la campagne IR : PPE :La direction locale en accord avec la direction générale a mis en place une procédure de contrôle sur les PPE durant la campagne d'impôt sur les revenus (sorte de contrôle), ce qui pour certaines déclarations va entraîner un retard dans l'établissement de l'avis d'imposition et une surcharge de travail pour les agents. FO DGFIP 93 a fait valoir que ce procédé remet en cause le principe déclaratif des revenus. Les contribuables qui ne recevront pas leurs avis viendront le chercher en septembre dans les SIP, ce à quoi FO DGFIP a répondu que cela représente une deuxième surcharge de travail pour les agents, et qu'il faut les moyens humains et matériels de contrôle de la PPE.
- . Situation des locaux syndicaux du département : La direction a indiqué être pour l'égalité entre les syndicats et quelle reprendrait ce sujet à la rentrée. En ce qui concerne les locaux communs à toutes les OS dans les sites supérieurs à 50 agents tel que prévu par la réglementation, la direction a confirmé qu'ils seraient mis en place dès que possible, et qu'en ce qui concerne les panneaux syndicaux, un recensement par site sera fait au 15/07/2014. FO DGFIP 93 est à l'initiative de cette demande, car cela permettra de rencontrer plus facilement les agents sur leurs lieux de travail au travers par exemple des ½ journée de permanence locale.
- . Modalités de mise en œuvre du contrôle déontologique des agents : La direction a indiqué que ce dispositif devait être appliqué afin d'assurer l'exemplarité fiscale de tous les agents de la DGFIP, tout en admettant que très, très peu d'agents font l'objet de rectification a l'issue de ces contrôles ( l'honneur est sauf!!!). La direction a indiqué qu'un contrôle quinquennal était effectué par chaque SIP et que l'utilisation de la messagerie professionnelle (demande de justificatifs pas voie de courriels ) n'était pas interdite par la DGFIP (réduction des coûts, rapidité), qu'il s'agissait de garanties accordées aux agents, que le contrôle était ainsi plus rapide au profit de des vrais contribuables fraudeurs et que les agents n'étaient pas suspects, et que les agents pouvaient répondre par voie de messagerie professionnelle ou par courrier.

Les OS ont dénoncé un moyen de pression de l'employeur vis-à-vis de ses salariés, que les droits et garanties des fonctionnaires étaient ignorés sur certains sites plus particulièrement, et que les délais de réponse doivent être respectés (30 jours) ainsi que la réponse sur un imprimé spécifique.

**FO DGFIP** a demandé à ce que les textes encadrant les demandes de justificatifs dans le cadre d'un contrôle devaient être portés à la connaissance de tous les collègues (indiqué sur les courriers ou courriels)

. Mise en place de la nouvelle gouvernance départementale Risques et Audit à compter du 01/09/2014 : Cette dernière assure l'encadrement des travaux des auditeurs et le suivi des missions.

## . QUESTIONS DIVERSES A l'initiative de FO DGFIP:

- . Situation des effectifs de la TP de Bondy impôts: La direction a reconnu que la situation était difficile et que des renforts compensaient le manque d'agents, et qu'elle en tiendrait compte lors de la CAPL d'affectation des agents B et C. FO DGFIP 93 restera vigilante quant aux mutations sur cette structure.
- . Dispositif zones urbaines sensibles (ZUS): 39 dossiers ont été transmis pour le 93 (34 GP et 5 FF), ce qui a donné lieu à 10 refus notifiés (7 GP et 3 FF) et que seuls 2 postes sont concernés : Epinay sur Seine et Montfermeil ainsi que l'ancien poste de la Courneuve.
- . Information sur l'accueil et le suivi des agents A, B et C :

Inspecteurs: 79 arrivées dont 22 déjà en poste, soit 57 arrivées nettes;

B: 154 arrivées, dont 38 déjà en poste, 5 désistements et un risque de 15 refus complémentaires, soit 116 arrivées nettes dont 59 sorties d'école ;

C: 40 arrivées dont 28 déjà en poste, soit 12 arrivées nettes

- . Le nombre de refus de la prime spécifique d'installation et les motifs de refus : 1 refus (FF), les conditions de stabilité en métropole n'étant pas remplies (4 ans). FO DGFIP 93 a rappelé à la direction qu'un dossier concernant les primes de scolarité avait été refusé à la DDFIP 93, mais accepté au niveau de la direction générale, et qu'il existait encore des dossiers dans ce cas. La direction locale s'est engagée à appliquer le même traitement que la DG sur les dossiers restants.
- . Agents et contrôleurs stagiaires : Application dans le département du 93 du dispositif de remboursement des frais de stage découverte : C'est l'ENFIP qui paye les indemnités de stage où la direction locale suivant le jour du déplacement.
- . Nouveau régime indemnitaire A, B et C: La direction a indiqué que ce nouveau régime va permettre la gestion unique des agents quel que soit leur catégorie et leur filière d'origine et que s'appliquera la gestion la plus favorable. Par ailleurs, un nouveau décret fixe l'accès à la NBI qui sera remplacée et compensée intégralement par l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) qui garantit un niveau de rémunération plus sur que celui qui existait auparavant.

Ce système sera mis en place sur la paye de juillet pour les agents B et C et de septembre pour les A, A+ et les comptables. Une note d'explication sera jointe à la feuille de paye concernée.

- . Bilan d'application de la prime d'accueil : La direction a indiqué que la prime d'accueil n'était pas pérennisée pour les caissiers et qu'un pilotage uniformisé était mis en place avec 2 postes d'accueil, et que la prime de caisse et la prime d'accueil n'étaient pas cumulables.
- . Problème de la non attribution de la prime de caisse pour les stagiaires : La direction a indiqué que les stagiaires ne bénéficiant pas des mêmes régimes de prime que les titulaires, elle était en attente des textes.
- . Problème des agents ne bénéficiant pas de la nouvelle NBI, malgré le nouveau dispositif mis en place depuis le 01/01/2014 (évoqué par FO DGFIP en CTR): En effet dans la filière GP il fallait justifier de 2 ans de présence avant de prétendre à la NBI. Sauf qu'en ce moment des agents stagiaires de la même filière bénéficient de la NBI et sont mieux rémunérés que les agents anciens. La direction a indiqué qu'il fallait justifier de 2 ans de présence et quelle appliquait les consignes de la DGFIP

#### Questions diverses évoquées par une autre OS:

. La remise des feuilles de paye sous pli : La direction a indiqué que la procédure actuelle était appliquée dans toute la France dans une volonté de réduction des coûts et de simplification. FO DGFIP a fait remarquer que cette question a fait l'objet de plusieurs échanges auprès de la direction et aussi, lors des précédents CTL. FO DGFIP regrette le manque total de confidentialité de la procédure actuelle.

La direction locale a répondu que l'envoi des feuilles de paye était effectué à l'attention des chefs d'unités opérationnelles et que l'envoi dématérialisé était à l'étude à la DGFIP.

- . Suivi de l'installation des services du Blanc Mesnil à Villepinte : La direction a confirmé que cela ne modifiait en rien les RAN.
- . Réorganisation des Services de publicité foncière (SPF) 4 et 5 : La direction a indiqué que la fusion es SPF était reportée au niveau national au 01/01/2016.

Les Représentants F.O DGFIP au CTL
Didier DUCHESNE, Guilène LAHAYE, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE.

AVEC **FO** DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES

Local F.O DGFIP 93: DDFIP 93, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr 201.48.96.62.30 et 06 64 93 96 71



